



**SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 NOVEMBRE 2017  
19H30  
ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session par Monsieur le Maire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017;
4. Acceptation des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 octobre 2017;
5. **RAPPORT DES COMITÉS :**
  - 5.1 Vieux presbytère de Batiscan;
    - 5.1.1 Acceptation des termes et conditions de la Mutuelle des Municipalités du Québec visant à intégrer les couvertures d'assurances du Vieux presbytère de Batiscan à celle de la Municipalité;
    - 5.1.2 Dépôt du rapport de l'état des revenus et des sommes consacrées par le Vieux presbytère de Batiscan pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 octobre 2017;
  - 5.2 Travaux publics;
    - 5.2.1 Ratification du mandat octroyé à la firme Réal Huot Inc. concernant l'achat de divers matériaux et équipements d'aqueduc visant à desservir en eau potable l'immeuble portant le numéro de lot 4 504 461 du cadastre officiel du Québec;
  - 5.3 Loisirs de Batiscan inc.
    - 5.3.1 Remerciements à l'intention de monsieur Martin Garand et les membres du conseil d'administration du Service des loisirs pour l'organisation de la fête de l'Halloween;
  - 5.4 Bibliothèque municipale
    - 5.4.1. Félicitations et remerciements aux membres du conseil d'administration de la bibliothèque municipale pour la réalisation des travaux du projet du nouveau présentoir qui fut inauguré le 24 octobre 2017;



## **6. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX :**

- 6.1** Commission de protection du territoire agricole du Québec : Décision de la demande d'exploitation d'une sablière incluant un chemin d'accès pour la firme Pierre Du Sault Transport Ltée;

## **7. AFFAIRES NOUVELLES :**

- 7.1** Autorisation à monsieur Christian Fortin, maire de la Municipalité de Batiscan, à signer les chèques et autres effets de banque de même que les autres documents administratifs nécessaires aux transactions courantes pour le compte de la Municipalité de Batiscan;
- 7.2** Nomination d'un maire suppléant pour la période du 21 novembre 2017 jusqu'à la séance ordinaire du conseil municipal de janvier 2018;
- 7.3** Ratification de l'autorisation concernant la réservation de quatre (4) billets dans le cadre de la 3<sup>e</sup> édition du Gala Artisan des Chenaux de la Communauté entrepreneuriale des Chenaux qui s'est tenue le vendredi 10 novembre 2017 à Saint-Stanislas;
- 7.4** Établissement d'une politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés du territoire de la municipalité de Batiscan;
- 7.5** Abrogation à toute fin que de droit de la résolution numéro 2016-12-348 relativement à l'établissement d'une politique interne concernant les outils informatiques mis à la disposition des élus municipaux du territoire de la municipalité de Batiscan et adoptée lors de la séance extraordinaire du 22 décembre 2016;
- 7.6** Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan;
- 7.7** Amendement à la résolution numéro 2017-08-263 établissant la rémunération du personnel électoral et de l'autorisation au président d'élection à effectuer tous les achats requis dans le cadre de la tenue des élections générales municipales du dimanche 5 novembre 2017;
- 7.8** Remerciements du personnel électoral lors de l'élection générale municipale pour le jour du vote par anticipation qui s'est tenu le 29 octobre 2017 et le jour du scrutin qui s'est tenu le 5 novembre 2017;
- 7.9** Adhésion au contrat d'assurance collective souscrit par la Fédération Québécoise des Municipalités auprès de la Capitale prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018;

## **8. CORRESPONDANCE (copies disponibles sur demande) :**

- 8.1** M.R.C. des Chenaux : Modification au schéma d'aménagement et de développement révisé;



9. Varia;

10. Période de questions (30 minutes);

11. Levée de l'assemblée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Massicotte", written in a cursive style.

Pierre Massicotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier